



**SEJOUR DE MOBILITE A L'UNIGE DANS LE CADRE DU GLOBAL STUDIES INSTITUTE  
ANNEE ACADEMIQUE 2025-2026  
POUR LES ETUDIANTS EN MOBILITE IN RATTACHES AU GSI**

Le Global Studies Institute (GSI) vous souhaite la bienvenue à l'Université de Genève (UNIGE) et espère que vous profiterez pleinement de votre séjour !

**1. CALENDRIER ACADEMIQUE**

Il est primordial que les étudiants prennent connaissance du calendrier académique du GSI. Le calendrier académique précise notamment les dates des 3 sessions d'examens et les délais d'inscriptions aux enseignements/examens. Le calendrier académique est disponible sur le site du GSI.

**2. CHOIX D'ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements offerts par l'UNIGE peuvent être consultés sur le site :

<https://pgc.unige.ch/main/home?year=2022>

Voici quelques informations à prendre en compte lors de la lecture du programme des cours et lors de vos choix d'enseignements :

- A = Enseignement dispensé au semestre d'automne
- P = Enseignement dispensé au semestre de printemps
- AN = Enseignement annuel (Automne ET printemps)
- Code cours commençant par « J » = Enseignement dispensé par le GSI
- Code cours commençant par « J1 » et « J2 » = Enseignement de niveau Bachelor
- Code cours commençant par « J4 » = Enseignement de niveau Master

Les étudiants de mobilité peuvent suivre des enseignements au GSI, ainsi que dans au maximum une autre Faculté/Centre/Institut de l'UNIGE.

**Attention:** Il existe des restrictions quant aux enseignements disponibles dans le cadre du Baccalauréat en relations internationales.

Les enseignements suivants **ne sont pas ouverts** aux étudiants de mobilité :

- J2DPR - Projet de recherche en Droit
- J2HPR - Projet de recherche en Histoire internationale
- J2PPR - Projet de recherche en science politique
- J2MPR - Projet de recherche interdisciplinaire
- J2P296 - Séminaire d'encadrement du projet de recherche en science politique
- J4M313 – Stage dans le cadre d'un projet de recherche

### 3. NIVEAU D'ETUDES

Les étudiants inscrits dans un programme de Bachelor dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des enseignements de Master du GSI. De même, les étudiants inscrits dans un programme de Master dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des enseignements de Bachelor du GSI.

### 4. INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS / EXAMENS

Selon le niveau d'études des étudiants, l'inscription aux enseignements se fait différemment.

#### 1. Inscription aux enseignements de **Bachelor et Master** :

- Inscription aux enseignements : compléter l'inscription en ligne au travers du portail ([portail.unige.ch](http://portail.unige.ch)). Le système d'inscription au travers du portail donne aux étudiants la liste complète des enseignements de l'UNIGE. Ceux-ci doivent cocher les enseignements, parmi cette liste, auxquels ils souhaitent s'inscrire. Les délais d'inscription doivent être respectés

Les délais d'inscription aux enseignements/examens sont fixés comme suit :

- Semestre d'automne 2025/26 : **13 octobre 2025**
- Semestre de printemps 2026 : **9 mars 2026**
- Session extraordinaire août/septembre 2026 : **19 juillet 2026**

**Attention** : Une fois que l'étudiant a procédé à son inscription, il n'est pas possible de l'annuler. Toute inscription est définitive.

## 5. EXAMENS

Le GSI organise trois sessions d'examens aux dates suivantes :

- Session ordinaire de **janvier/février 2026** : du 12 janvier au 31 janvier 2026
- Session ordinaire de **mai/juin 2026** : du 1<sup>er</sup> juin au 20 juin 2026
- Session extraordinaire **d'août/septembre 2026** : du 17 août au 5 septembre 2026

Les dates, horaires et lieux des examens se déroulant durant la session d'examens sont communiqués par le biais d'un message électronique personnel envoyé à chaque étudiant.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. **Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.**

S'agissant des types d'évaluations (ex : examen écrit, examen oral...), ils sont les mêmes pour tous les étudiants.

**Certains enseignements figurant dans le programme du BARI ne sont pas sanctionnés par une note mais par une évaluation de type « oui/non ». S'il a été décidé que l'enseignement serait évalué par une note, l'étudiant ne peut pas obtenir une évaluation de type « oui/non ». De même, s'il a été décidé que l'enseignement serait une évaluation de type « oui/non », l'étudiant ne peut pas obtenir de note.**

## 6. ABSENCE A UN EXAMEN

L'absence non motivée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle équivaut à un échec à l'examen correspondant.

L'étudiant qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Directeur une requête écrite par voie postale, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle.

Lorsqu'un étudiant est malade ou qu'il est accidenté, il doit produire un certificat médical pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus tard à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure.

## 7. SYSTEME DE NOTATION A L'UNIGE

Le système de notation de l'UNIGE va de 0.00 à 6.00, 6.00 étant la note maximale et 0.00 la note minimale :

Echelle ECTS	Notation UNIGE
A	Excellent 6.00, 5.75, 5.50, 5.25
B	Très bien 5.00, 4.75
C	Bien 4.50
D	Satisfaisant 4.25
E	Suffisant 4.00
F	Insuffisant < 4.00

## 8. EN CAS D'ECHEC A UN OU PLUSIEURS EXAMENS

Les étudiants en mobilité bénéficient de deux tentatives pour valider un enseignement. En cas d'échec à un ou plusieurs enseignements lors des sessions ordinaires d'examens de janvier/février ou mai/juin 2026, les étudiants bénéficient de la session extraordinaire d'examens d'août/septembre 2026 pour le/les représenter.

**Attention :** En cas d'échec à un examen durant la session de janvier/février 2026 ou mai/juin 2026, les étudiants ne sont pas automatiquement inscrits à la session extraordinaire d'août/septembre 2025. Pour s'inscrire, l'étudiant doit remplir le formulaire papier « **Demande d'inscription à des enseignements/examens** » et le remettre au Secrétariat des Etudiants du GSI au plus tard le **19 juillet 2026**.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

## 9. CONSULTATION DES EXAMENS

Les copies d'exams peuvent être consultées en fin de semestre. Les détails concernant les séances de consultation sont publiés sur le site du GSI.

Les indications spécifiques pour chaque consultation données sur cette page doivent être respectées.

## 10. RELEVE DE NOTES

En fonction des choix d'enseignements, les étudiants reçoivent un ou plusieurs relevés de notes par semestre.

Ils seront envoyés par courrier postal exclusivement à l'adresse que l'étudiant aura indiquée lors de son inscription à l'Université de Genève.

## **11. QUESTIONS D'UN AUTRE ORDRE**

Pour toutes autres questions (logements, bourses...), nous vous invitons à contacter le Service des Affaires internationales (<http://www.unige.ch/international/servicesri.html>)

## **12. CONTACTS**

### **Conseiller académique en charge de la mobilité**

M. Marc POCHON

022.379.72.24

[Marc.Pochon@unige.ch](mailto:Marc.Pochon@unige.ch)

#### **Adresse postale :**

Sciences II  
30, Quai Ernest-Ansermet  
Case postale  
CH – 1211 Genève 4

#### **Adresse géographique :**

10, rue des Vieux-Grenadiers  
1205 Genève